

Appel de propositions

Action concertée « Programme thématique »

Les facteurs sociaux, culturels et environnementaux pour prévenir l'apparition des problèmes de poids

proposée par

Le Ministère de la Santé et des Services sociaux
Le Centre de recherche en prévention de l'obésité
Le Fonds de la recherche en santé du Québec
et

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture

Volets offerts :

Durée :

Montant :

Lettre d'intention :

Demande de financement :

À SOULIGNER

projets, projets en recherche-action, synthèses de connaissances, bourses doctorales

variables selon les types de programme

voir modalités dans le document

20 mai 2009 à 16 h

9 septembre 2009 à 16 h

Fonds de recherche
sur la société
et la culture

Québec 



Appel de propositions

TABLE DES MATIÈRES

Objectifs	p. 2
Contexte	p. 3
Besoins de recherche	p. 5
Conditions du concours et de la subvention	p. 6
Volets offerts dans ce concours	p. 7
Définition des volets	p. 8
Lettre d'intention : contenu et critères d'évaluation	p. 9
Demande de financement : contenu et critères d'évaluation	P. 11
Procédure d'évaluation scientifique et annonce des résultats	P. 14
Dates du concours et début de la période de subvention ou de bourse	p. 14
Renseignements	p. 15
Annexe 1 : Dépenses admissibles pour les projets de recherche et les synthèses de connaissances	p. 16
Annexe 2 : Dépenses admissibles pour les projets en recherche-action	p. 17
Annexe 3 : Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires	p. 18

OBJECTIFS

La communauté scientifique¹ est invitée à répondre à cet appel de propositions dont l'objectif est d'approfondir la recherche sur les déterminants sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans l'adoption de saines habitudes de vie afin de prévenir l'apparition de problèmes liés au poids. Pour ce faire, elle est invitée à se pencher sur l'un ou l'autre des objets suivants, de faire des liens entre certains d'entre eux pour maximiser la portée des retombées en prenant pour cible les personnes de 0-25 ans et leur famille² :

- Réaliser des synthèses de connaissances sur **les pratiques novatrices** du point de vue des aspects sociaux, culturels et environnementaux des comportements susceptibles de favoriser l'apparition de problèmes de poids en mettant l'accent sur leur adéquation au contexte particulier du Québec
- Mieux définir **le rôle des facteurs sociaux, culturels et environnementaux** liés à l'apparition des problèmes de poids, et les moyens les plus efficaces de prévenir, de dépister et d'intervenir en partant notamment de ce qui s'est fait depuis quelques années au Québec et ce qui se fait ailleurs.

¹ L'utilisation du genre masculin a été adoptée dans le présent document afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.

² Populations cibles englobant les préoccupations du *Programme national de santé publique* et du *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids*.

Appel de propositions

Les propositions doivent tenir compte d'une grande préoccupation émise par les partenaires quant à l'implication d'intervenants dans la démarche de recherche et s'assurer d'établir clairement les partenariats de recherche dans tous les projets, lorsqu'ils sont requis, et obligatoirement dans le cas des projets en recherche-action.

CONTEXTE

La recherche portant sur les caractéristiques entourant l'apparition et le diagnostic de problèmes de poids n'est pas récente. De nombreuses études, principalement biomédicales, ont eu cours depuis quelques décennies. Malgré une préoccupation grandissante à l'égard des déterminants sociaux de la santé et du bien-être, peu de recherches se sont intéressées aux aspects sociaux, culturels et environnementaux susceptibles de prévenir l'apparition de problèmes de poids. D'ailleurs, cette problématique ne figurait pas dans les priorités du Programme national de santé publique du Québec de 1997-2002.

La montée de l'embonpoint et de l'obésité dans les pays occidentaux, conjuguée à la crainte que suscitent les conséquences de ce phénomène au Québec (à cause notamment des problèmes connexes importants qui peuvent y être rattachés et des coûts sur le système de santé) ont mis à l'agenda de toutes les instances de santé publique la préoccupation à l'égard des problèmes de poids. Son inscription dans le Programme national de santé publique 2003-2012, mis à jour en 2008, en est une illustration convaincante. Pour tous les partenaires interpellés par cette problématique, le caractère multifactoriel de la problématique nécessite d'explorer des solutions en dehors du cadre traditionnel de la recherche en santé et de l'ouvrir à un ensemble d'autres déterminants d'ordre social, culturel et environnemental.

Déjà à la fin des années 1990 et au début des années 2000, ont émergé certaines préoccupations sur la question portées notamment par le Groupe de travail provincial sur la problématique du poids (GTPPP), mis en place en 2000 par l'Association pour la santé publique du Québec. Ce groupe produisait en 2003 le document de réflexion intitulé : *Les problèmes reliés au poids au Québec : un appel à la mobilisation*. Un document qui présentait une vision originale axée sur les aspects sociaux, culturels et environnementaux de la problématique, et qui donnait les balises dans l'urgence d'agir. À la fin 2004 le groupe se commettait à nouveau en produisant le document : *Les problèmes reliés au poids au Québec : un appel à l'action*³. Avec ce dernier document, le groupe interpellait différents acteurs de la société afin qu'ils mettent en place, chacun dans leur sphère, des environnements pouvant favoriser une saine alimentation, la pratique régulière de l'activité physique et le maintien d'une image corporelle positive (p.5).

En 2002, le gouvernement du Québec et la Fondation Lucie et André Chagnon établissaient un Protocole d'entente pour la mise sur pied de *Québec en forme*, dont les activités visaient la mobilisation des communautés afin de susciter la pratique d'activités physiques chez les enfants. Parallèlement, le gouvernement québécois amorçait des travaux qui s'inscrivaient dans cette préoccupation déjà très présente et qui s'articulaient autour de façons de favoriser le développement d'initiatives de prévention en santé publique. Les forums régionaux et le Forum des générations qui se sont déroulés en 2004 ont permis de fixer des priorités sur cette question et en 2005, le groupe de travail mis en place présente un document sur : *L'amélioration des saines habitudes de vie chez les jeunes*. Le rapport

³ http://www.aspq.org/view_page.php?type=theme&id=53&article=2433

Appel de propositions

dépasse largement la sous-population des jeunes et met l'accent sur l'importance de mobiliser l'ensemble de la population et principalement les 0-25 ans et leur famille, d'inscrire les interventions dans une démarche intersectorielle et de prévoir les outils financiers en conséquence.

Dans la foulée de ces interventions et des réflexions qui se poursuivent, le gouvernement québécois allie les efforts de sept ministères et de trois organisations gouvernementaux dans son *Plan d'action gouvernemental de promotion des saines habitudes de vie et de prévention des problèmes reliés au poids 2006-2012, Investir pour l'avenir* qu'il a lancé à la fin 2006. Ce plan d'action vient renforcer les objectifs et les activités à implanter aux niveaux national, régional et local qui font déjà partie du *Programme national de santé publique 2003-2012*. À ce *Plan d'action*, s'ajoute la création du *Fonds pour la promotion de saines habitudes de vie* en juin 2007, issu d'un partenariat sans précédent unissant le gouvernement du Québec à la Fondation Lucie et André Chagnon, relativement à l'acquisition et au maintien de saines habitudes de vie.

Le but de ce plan d'action est d'améliorer la qualité de vie de la population québécoise en permettant à chacun de vivre dans des environnements qui favorisent l'adoption et le maintien de saines habitudes de vie, un mode de vie physiquement actif et une saine alimentation. Les mesures à mettre en place s'inscriront autour des objectifs suivants :

- Faciliter l'adoption et le maintien, à long terme, de saines habitudes alimentaires et un mode de vie physiquement actif ;
- Réduire la prévalence de l'obésité et des problèmes reliés au poids et leurs conséquences sur les individus et la société ;
- Valoriser les saines habitudes de vie et une variété de schémas corporels.

Dans ce plan d'action les interventions auprès de 0-25 ans et leurs familles sont priorisées sur tous les aspects qui déterminent l'adoption de saines habitudes de vie et la prévention des conséquences inhérentes aux problèmes de poids. L'organisme *Québec en forme*, dont le bilan des interventions a été fait en 2006, se verra confier une bonne partie du mandat de mobilisation inclus dans ce Fonds.

Soixante-quinze mesures sont prévues, autant de mesures qui ciblent les principaux déterminants de cette problématique. Ces actions sont regroupées selon cinq axes d'intervention prioritaires et visent à : favoriser une saine alimentation ; favoriser un mode de vie physiquement actif ; promouvoir des normes sociales favorables ; améliorer les services aux personnes qui ont un problème de poids; ***favoriser la recherche et le transfert de connaissances***. Le présent appel de propositions s'inscrit principalement sous ce dernier axe mais vise également à permettre à la communauté scientifique de soutenir la décision et l'intervention pour les autres axes du plan d'action.

Afin de maximiser la qualité des politiques, programmes, mesures, interventions et leur adéquation aux besoins, il est nécessaire, notamment, de poursuivre la recherche sur les déterminants sociaux, économiques, culturels et environnementaux dans l'adoption de saines habitudes de vie et qui sont susceptibles de prévenir l'apparition de problèmes liés au poids. Il faut non seulement poursuivre la recherche mais maximiser la recherche sur les impacts des mesures mises en place et favoriser le transfert des résultats qui seront issus de l'ensemble de ces recherches en plus de maximiser les retombées des données déjà

Appel de propositions

disponibles. C'est également dans cet esprit que la communauté scientifique sera interpellée.

En juin 2006, le FQRSC et le CRPO, ont tenu un Forum regroupant une soixantaine d'acteurs, intervenants, décideurs et chercheurs, interpellés par la prévention de l'apparition des problèmes liés au poids et l'adoption de saines habitudes de vie. Le mandat de ce forum a surtout été d'identifier des lieux où la recherche serait susceptible d'aider à éclairer l'intervention et la décision. Afin de s'inscrire dans une démarche active et globale de prévention, ils ont été invités à cibler les aspects d'ordre social, culturel et environnemental pouvant agir sur l'apparition de problèmes liés au poids et pour lesquels peu de connaissances étaient disponibles. L'appel de proposition s'inspire non seulement des priorités établies lors de ce forum mais prend en considération l'ensemble des orientations prises par le gouvernement québécois sur cette question, l'évolution de la problématique et des interventions au cours des dernières années et le mandat spécifique du CRPO qui vise à outiller les intervenants dans leur démarche de prévention de l'apparition des problèmes liés au poids.

BESOINS DE RECHERCHE

En prenant pour cible les personnes de 0-25 ans et leur famille (ce qui rejoint les préoccupations du Plan d'action et du Programme national de santé publique), la communauté scientifique est invitée à se pencher sur l'un ou l'autre des objets suivants, à faire des liens entre certains d'entre eux pour maximiser la portée des retombées et à préciser dans le formulaire de la demande sur quels aspects porte leur proposition :

- Réaliser des synthèses de connaissances sur **les pratiques novatrices** du point de vue des aspects sociaux, culturels et environnementaux des comportements susceptibles de favoriser l'apparition de problèmes de poids en mettant l'accent sur leur adéquation au contexte particulier du Québec ;
- Mieux définir **le rôle des facteurs sociaux, culturels et environnementaux** liés à l'apparition des problèmes de poids, et les moyens les plus efficaces de prévenir, de dépister et d'intervenir en partant notamment de ce qui s'est fait depuis quelques années au Québec et ce qui se fait ailleurs. Parmi les facteurs sociaux et culturels à prendre en considération, il serait pertinent de cerner la portée de l'influence des médias sur les comportements susceptibles de favoriser le développement de problèmes de poids.

L'une des préoccupations les plus importantes à prendre en considération est de maximiser la portée des retombées des recherches qui seront subventionnées dans le cadre de ce programme et ce, principalement auprès des intervenants et décideurs. Pour ce faire les demandeurs qui proposent un projet ou une recherche-action doivent :

- S'assurer que leur projet présente une bonne synthèse de l'état de la connaissance sur l'objet de la recherche ;
- Identifier, dès l'étape de la lettre d'intention, les partenaires qui sont ou seront associés à la démarche de recherche et confirmer les liens établis lors de la demande de financement. Cette condition est obligatoire dans le cas des projets en recherche-action où les partenaires sont impliqués dès l'étape de l'identification des besoins.
- Prévoir un plan de diffusion et de partage des résultats adapté aux milieux les plus susceptibles de bénéficier des retombées de la recherche.



Appel de propositions

CONDITIONS DU CONCOURS ET DE LA SUBVENTION

La description du programme Actions concertées de recherche et de ses règles est disponible à l'adresse Web suivante :

<http://www.fqrsq.gouv.qc.ca/upload/editeur/subventions/actions-concertees.pdf>

- Cette Action concertée permettra d'offrir des subventions et bourses sous différents volets : projet de recherche, projet en recherche-action, synthèse de connaissances et bourse doctorale.
- Le début de la période de subvention (début des projets et bourses) est établi au 15 janvier 2010 et la date de fin est variable selon les volets. Pour les subventions, le rapport final doit être déposé au plus tard trois mois après la fin de la période de subvention. Les montants prévus par volet sont présentés au tableau à la page 7.
- La subvention devra être utilisée pour le financement des dépenses courantes reliées directement à la réalisation du projet de recherche.
- En conformité avec les règles générales du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (FQRSC), chaque chercheur ne pourra déposer qu'une seule demande par volet, à titre de chercheur principal.
- Pour les demandes de bourses :
 - Le montant pour la bourse offerte dans le cadre de ce concours par le FQRSC est conforme à ce qui est attribué dans le programme régulier de bourses, bonifié d'un montant de 5 000\$ par année. Les candidats, dont le domaine de recherche s'inscrit au FQRSC et qui souhaitent présenter une demande pour répondre directement au présent appel de propositions, doivent le faire aux dates indiquées à la page couverture de ce document.
 - Dans le cas de la bourse offerte par le FRSQ, le montant pour la bourse est conforme à ce qui est attribué dans le programme régulier de bourses du FRSQ tel qu'indiqué sur son site Web (www.frsq.gouv.qc.ca). Les conditions de la bourse offerte par le FRSQ sont également conformes au programme régulier de bourses du FRSQ⁴.
- Cette Action concertée s'adresse aux chercheurs d'universités, d'établissements affiliés et de collèges. De plus, pour ce concours, les chercheurs d'établissement (CE) sont admissibles à titre de responsable. Elle s'adresse également aux étudiants qui souhaitent faire une demande de bourse doctorale sur la thématique.
- Cette Action concertée répond aux règles établies par le FQRSC dans son *Programme Actions concertées*, quant à la recevabilité des demandes, aux dépenses admissibles⁵, au respect de la propriété intellectuelle⁶, aux montants alloués et aux périodes d'attribution. Les règles d'admissibilité des chercheurs et des étudiants de même que la définition des statuts sont aussi présentées dans le *Programme Actions concertées*.
- Toutes les informations relatives à la préparation et au dépôt des lettres d'intention et des demandes de financement sont inscrites dans le document *Programme Actions*

⁴ Pour obtenir plus d'informations sur les conditions prévalent pour la bourse FRSQ, prière de s'adresser à Mme Joanne Goldberg (jgoldberg@frsq.gouv.qc.ca).

⁵ Voir Annexe 1 et 2.

⁶ Voir Annexe 3.

Appel de propositions

concertées. Dans le présent document, seules les informations relatives aux critères d'évaluation de pertinence et d'évaluation scientifique sont précisées.

- Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Toutefois, le titre et le résumé du projet doivent être rédigés en français.
- Puisque cet appel de propositions s'inscrit dans le cadre du *Programme Actions concertées*, le chercheur ou l'étudiant qui recevra un financement **doit obligatoirement** participer aux **rencontres de suivi** prévues dans le programme. À ces rencontres sont conviées les chercheurs financés, les partenaires de l'action concertée et un ou des membres du FQRSC. Elles sont organisées par le FQRSC et permettent de faire part de l'évolution des travaux de recherche et de mettre à profit les résultats auprès des partenaires de cette Action concertée. Le refus d'y participer pourrait entraîner une suspension des versements de la subvention ou de la bourse. Les frais de déplacement inhérents à ces activités doivent être prévus dans le budget de la subvention. Par contre, les frais de participation à ces rencontres, encourus par la personne qui obtient une bourse du FQRSC, sont pris en charge par le FQRSC.
- Les chercheurs financés dans le cadre de ce concours devront avoir une préoccupation de vulgarisation de leurs résultats de recherche afin d'en maximiser les retombées auprès des publics les plus susceptibles de bénéficier de ces retombées. Afin de faciliter cet exercice, le FQRSC dispose d'un gabarit de rapport final qu'il mettra à leur disposition.
- À l'instar de tout projet de recherche, les bénéficiaires d'une subvention ou d'une bourse à la suite de ce concours devront indiquer, dans tout rapport, article, communication, que la recherche a été subventionnée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, le Centre de recherche en prévention de l'obésité, le Fonds de recherche en santé du Québec en collaboration avec le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture dans le cadre du programme Actions concertées.

VOLETS OFFERTS DANS CE CONCOURS

Type de financement	Volets	Durée	Montants maximum
Relève	Bourse doctorale (FQRSC)	3 ans (9 sessions)	25 000\$ / an
	Bourse doctorale (FRSQ) ⁷	3 ans (max.)	20 000\$ / an
Fonctionnement pour la réalisation de la recherche	Projet en recherche-action	2-3 ans	175 000 \$*
	Projet de recherche	2-3 ans	150 000 \$
	Synthèse de connaissances	1 an	25 000 \$

* Une partie du montant est prévu pour faciliter le dégageement de collaborateurs praticiens qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe (voir annexe 2).

⁷ Pour obtenir plus d'informations sur les conditions prévalent pour la bourse FRSQ, prière de s'adresser à Mme Joanne Goldberg (jgoldberg@frsq.gouv.qc.ca).

Appel de propositions

Définition des volets

Projet en recherche-action

Le volet «projet en recherche-action» est nouveau dans le programme Actions concertées du FQRSC. Pour ce faire, il apparaît important d'en préciser les contours afin d'orienter les chercheurs et les milieux de l'intervention dans l'élaboration de leurs propositions.

Un projet de recherche-action est fondé sur le besoin de comprendre, d'expliquer mais également de transformer la pratique d'un milieu donné. La recherche-action vise à accompagner le milieu concerné dans l'identification et la problématisation de ses difficultés, dans l'établissement d'un bilan critique de ses problèmes et dans l'élaboration, la mise en œuvre ou l'amélioration des outils pour solutionner les problèmes visés.

La transformation est au cœur des projets de recherche-action. Le processus menant à cette transformation de même que la transformation elle-même doivent générer des connaissances nouvelles. Les projets soumis dans ce volet devront donc faire valoir leur pertinence à la fois pour l'avancement des connaissances et pour le développement, l'expérimentation et l'amélioration des pratiques.

Les projets en recherche-action sont également caractérisés par la participation de l'ensemble des acteurs impliqués. Ils engagent à la fois les chercheurs et le milieu participant à l'expérimentation et ce, tant dans le processus de construction de la recherche et dans son opérationnalisation que dans le processus d'intervention⁸. Les déagements de tâches des collaborateurs praticiens qui agissent à titre de membres réguliers dans l'équipe seront permis dans le cadre de ce volet, comme indiqué à l'annexe 2.

Bourse doctorale en recherche

L'objectif de la bourse doctorale est d'apporter une contribution à la formation d'une relève de chercheurs sur la thématique. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le programme Actions concertées. Notez que les règles de gestion des bourses dans cette Action concertée sont les mêmes que celles du programme régulier de bourse doctorale du FQRSC et du FRSQ.

Projet de recherche

En lien avec les priorités, seront soutenus sous ce volet, les projets menés individuellement ou par un ensemble de chercheurs, les plus susceptibles de conduire à une percée sur le plan du développement des connaissances ou qui explorent de nouvelles approches, perspectives ou hypothèses de manière à éviter la redondance de travaux qui ne représentent que des variations sur un même thème. Dans tous les cas, les propositions doivent faire preuve d'une grande préoccupation pour l'innovation et le transfert des connaissances afin d'éclairer les décideurs et les intervenants. Les chercheurs qui présenteront une demande, de même que leurs co-chercheurs, doivent satisfaire aux

⁸ Pour refléter les spécificités de ce type de recherche, les chercheurs doivent donc s'adjoindre, à titre de membres réguliers de leur équipe, au moins un acteur du milieu impliqué directement dans le projet (à titre de collaborateur des milieux de pratique — COP). Des acteurs du milieu pourront également être inclus dans la composition de l'équipe à titre de membres collaborateurs. Pour le FQRSC, un collaborateur des milieux de pratique (COP), aussi appelé « collaborateur praticien », est une personne qui provient des milieux de pratique tels que les organismes parapublics, gouvernementaux ou non, ou des entreprises privées. Cette personne peut également provenir d'un établissement d'enseignement mais ne doit pas occuper un poste rémunéré de chercheur.

Appel de propositions

conditions pour l'un ou l'autre des statuts suivants : CHU, CHUN, CRU, CRUN, CHC, CE (voir annexe). Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le programme Actions concertées ainsi que son annexe pour la définition des statuts.

Synthèse de connaissances

La synthèse critique de connaissances vise à inventorier et à offrir une analyse critique des connaissances scientifiques et des données issues des milieux de pratique (s'il y a lieu) pour l'un ou l'autre des thèmes de recherche identifiés comme étant prioritaires dans le présent appel de propositions. Cette synthèse vise à faire le point sur l'état des connaissances disponibles mais offre également un cadre d'analyse critique des recherches récentes de manière à dégager des pistes de réflexion utiles tant pour les chercheurs que pour les décideurs et les intervenants. Pour connaître les conditions d'admissibilité pour ce volet, consultez le programme Actions concertées.

LETTRE D'INTENTION : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les personnes intéressées par l'opportunité de financement offerte dans le présent concours doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique de la lettre d'intention dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : www.fqrsq.gouv.qc.ca. À cette étape, seul le curriculum vitæ du chercheur principal (volet projet de recherche) est exigé. Il doit aussi être complété sur le formulaire prévu à cet effet (CV commun canadien), également disponible dans le site Web du FQRSC.

La lettre d'intention est une étape éliminatoire et est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Pour plus d'information quant à la préparation de la lettre d'intention et quant à l'évaluation de pertinence, se référer aux règles du programme Actions concertées. Les critères d'évaluation pour les lettres d'intention sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Bourses doctorales en recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions; Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	60 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Nature et portée des retombées anticipées du projet	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Qualité de la stratégie de diffusion et de transfert, notamment auprès des partenaires du programme. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Qualité des liens avec les partenaires du milieu. 	5 points

Appel de propositions

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche		
Adéquation du projet aux objectifs et aux besoins exprimés	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	60 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires de l'action concertée, des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de la recherche. 	5 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Synthèses des connaissances		
Adéquation du projet aux objectifs et besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; Réponse du projet aux besoins inscrits dans l'appel de propositions. 	60 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>
Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Applicabilité des résultats attendus ; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances 	25 points
Diffusion et transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité du plan de diffusion et de transfert des connaissances prévu, notamment auprès des partenaires de l'action concertée. 	15 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche-action		
Adéquation du projet de recherche-action aux objectifs et aux besoins exprimés dans l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> Pertinence du projet de recherche-action par rapport aux objectifs de l'appel de propositions ; Réponse du projet de recherche-action aux besoins de recherche inscrits dans l'appel de propositions. 	45 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70 %.</i>

Appel de propositions

Nature des retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Impact du projet de recherche-action pour le développement ou l'amélioration d'applications pratiques; Impact potentiel des retombées pour l'orientation et l'application des politiques et programmes publics et l'avancement des connaissances. 	30 points
Transfert des connaissances	<ul style="list-style-type: none"> Ampleur et qualité de la stratégie de transfert des connaissances. 	5 points
Liens partenariaux	<ul style="list-style-type: none"> Implication et degré de collaboration des partenaires du milieu et des utilisateurs potentiels des résultats de recherche 	20 points

Les recommandations du comité d'évaluation des lettres d'intention seront transmises au comité d'évaluation scientifique. Les chercheurs devront tenir compte des commentaires et suggestions faits à cette étape ou justifier dans la demande leur choix de ne pas le faire.

DEMANDE DE FINANCEMENT : CONTENU ET CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les chercheurs invités à déposer une demande complète doivent obligatoirement remplir le formulaire électronique, situé dans la rubrique Demande d'aide financière au programme des Actions concertées, dans le site Web du Fonds à l'adresse suivante : (www.fqsc.gouv.qc.ca). L'évaluation des demandes est assortie d'un seuil global de passage de 70%. Les critères d'évaluation pour les demandes de financement sont les suivants :

Critères	Indicateurs	Pondération
Bourses doctorales en recherche		
Excellence du dossier universitaire	<ul style="list-style-type: none"> La moyenne cumulative obtenue (10 pts) La progression et la durée dans les études (15 pts) Les bourses et les distinctions reçues (5 pts) 	30 points
Aptitude à la recherche et, s'il y a lieu, expérience pertinente en recherche	<ul style="list-style-type: none"> La justification de la demande et la présentation générale du dossier (5 pts) L'expérience et les réalisations du candidat en lien avec la proposition (10 pts) Les aptitudes du candidat identifiées dans les lettres de recommandations (5 pts) 	20 points
Qualité et l'intérêt scientifique du projet de recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'originalité du projet (6 pts) La clarté de la problématique et des objectifs (6 pts) L'adéquation de la méthodologie par rapport aux objectifs poursuivis (8 pts) La contribution à l'avancement des connaissances dans le domaine (5 pts) 	25 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> Prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) L'importance des retombées potentielles pour la société (10 pts) 	15 points

Appel de propositions

Qualité du milieu d'encadrement	<ul style="list-style-type: none"> • La pertinence et la qualité du milieu de recherche (5 pts) • La qualité de l'encadrement fourni (5 pts) 	10 points
--	--	-----------

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets de recherche		
Qualité scientifique du devis proposé	<ul style="list-style-type: none"> • La mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude par le biais de la recension critique (10 pts) • L'adéquation de la perspective théorique et de la méthodologie en lien avec les questions de recherche (15 pts) • La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (15 pts) • La contribution du projet pour l'avancement des connaissances dans le domaine (10 pts) 	50 points <i>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</i>
Capacité scientifique des chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications et subventions) (10 pts) • La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche proposée (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (5 pts) • La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et les partenaires de l'Action concertée (5 pts) • La qualité et le degré d'implication des milieux partenaires (5 pts) • L'importance des retombées attendues pour la société et plus spécialement pour le développement et le renouvellement de politiques ou de pratiques dans le domaine ciblé par l'appel de propositions (5 pts) 	20 points
Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance accordée à la formation et à la participation des étudiants à la réalisation du projet de recherche (10 pts) 	10 points

Appel de propositions

Critères	Indicateurs	Pondération
Synthèses des connaissances		
Qualité scientifique du projet	<ul style="list-style-type: none"> La stratégie d'approche de la question et la rigueur de l'analyse documentaire (15 pts) La capacité de la démarche à dégager les points forts et les lacunes des travaux scientifiques sur le thème étudié et à cerner de nouvelles pistes de recherche ou d'intervention (15 pts) La contribution de la synthèse à l'avancement des connaissances (15 pts) 	<p>45 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>
Qualité de l'équipe de recherche	<ul style="list-style-type: none"> L'aptitude du ou des chercheurs à réaliser le projet (15 pts) La qualité de la production scientifique du ou des chercheurs (10 pts) 	25 points
Stratégie de diffusion et de transfert	<ul style="list-style-type: none"> La qualité et le caractère novateur du plan de diffusion et de transfert (7 pts) La prise en considération des partenaires de l'Action concertée et des partenaires du milieu dans le plan de diffusion et de transfert (7 pts) Les retombées potentielles du projet par rapport au renouvellement des pratiques, programmes et politiques (6 pts) 	20 points
Pertinence du projet en lien avec les besoins de l'appel de propositions	<ul style="list-style-type: none"> La prise en compte des commentaires du comité de pertinence (10 pts) 	10 points

Critères	Indicateurs	Pondération
Projets en recherche-action		
Qualité scientifique du projet de recherche-action	<ul style="list-style-type: none"> La contribution du projet de recherche-action au développement, à l'expérimentation et à l'amélioration des pratiques (10 pts) La contribution du projet de recherche-action à l'avancement des connaissances dans le domaine et mise en évidence des limites des connaissances actuelles pour répondre à l'objet d'étude (10 pts) L'adéquation de la perspective théorique et son articulation avec les objectifs, les questions de recherche et les choix méthodologiques (10 pts) La rigueur de la méthodologie dans la collecte, le traitement et l'analyse des données (10 pts) 	<p>40 points</p> <p>Ce critère est assorti d'un seuil de passage de 70%.</p>

Appel de propositions

Qualité de l'équipe de recherche	<ul style="list-style-type: none"> • L'adéquation entre la productivité scientifique et le niveau d'expérience des chercheurs (publications, communications, subventions et outils) (10 pts) • La présence d'une expertise particulière dans le domaine où se situe la démarche de recherche-action et d'expérience de recherche en collaboration avec des milieux de pratique et dans le développement d'outils d'intervention (10 pts) 	20 points
Qualité de la collaboration	<ul style="list-style-type: none"> • Les bénéfices mutuels attendus de la recherche-action, par les chercheurs et les partenaires du milieu, sur les plans scientifiques et pratiques (10 pts) • La qualité de la collaboration établie entre l'équipe de recherche-action et le milieu (10 pts) 	20 points
Retombées anticipées	<ul style="list-style-type: none"> • La prise en compte des commentaires du comité de pertinence et la qualité de la démonstration de l'impact potentiel du projet en recherche-action par rapport aux objectifs de l'appel de propositions (5 pts) • La qualité de la stratégie de transfert pour l'appropriation des connaissances par les utilisateurs potentiels des résultats de la recherche et les partenaires de l'Action concertée (5 pts) 	10 points
Contribution à la formation de chercheurs	<ul style="list-style-type: none"> • L'importance accordée à la formation et à la participation des étudiants à la réalisation du projet en recherche-action (10 pts) 	10 points

PROCÉDURE D'ÉVALUATION SCIENTIFIQUE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Le Fonds entend soutenir une recherche de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses, en procédant à l'évaluation rigoureuse⁹ des demandes qu'il reçoit. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses sont évaluées par des comités de pairs multidisciplinaires. Les membres de ces comités, qu'ils soient du Québec, du Canada ou d'ailleurs, sont choisis sur la base de l'adéquation de leur expertise avec les demandes qui sont déposées et de leur expérience en matière de recherche subventionnée et d'évaluation. Au besoin, le comité pourra s'appuyer sur des évaluations produites par des experts externes. Les comités d'évaluation s'acquittent rigoureusement de leur responsabilité, notamment en tenant compte des traditions de recherche dans les diverses disciplines concernées et en examinant le réalisme et l'exactitude des budgets de chacune des demandes recommandées. Lors de la tenue de ce comité, un ou des représentants des partenaires assistent aux délibérations, à titre d'observateur. Au terme du processus d'évaluation, le comité soumet au conseil d'administration du FQRSC et à ses partenaires la liste, classée par ordre de mérite, de la ou des demandes qu'il recommande pour financement. Notez qu'exceptionnellement dans le

⁹ Pour une description détaillée du processus d'évaluation du FQRSC, consultez le Compendium du processus d'évaluation par les pairs disponible dans le site Web du FQRSC à l'adresse suivante : <http://www.fqrc.gc.ca/upload/editeur/bourses/compendium.pdf>

Appel de propositions

cadre de ce concours, à niveau d'excellence égale (projets ayant obtenu une même cote), s'il devait y avoir un départage de projets à retenir au sein d'une même cote, compte-tenu des montants disponibles pour les octrois, les projets retenus comme étant les plus pertinents lors de l'évaluation de pertinence auront priorité de financement.

DATES DU CONCOURS

Le formulaire de **lettre d'intention**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 20 MAI 2009** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 15 juin 2009 (par courriel).

Le formulaire pour la **demande de financement**, rempli en ligne dans le site Web du FQRSC, doit être transmis au plus tard le **MERCREDI 9 SEPTEMBRE 2009** à 16 heures. Les pièces à joindre, si nécessaire, sont attendues à la même date. Le cachet de la poste ou un reçu d'une messagerie en fait foi. L'annonce officielle des résultats est prévue dans la semaine du 12 janvier 2010. Le début du projet est prévu pour le 15 janvier 2010.

RENSEIGNEMENTS

L'adresse pour le dépôt des pièces à joindre à la demande et qui ne peuvent être acheminées sous format électronique :

Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Programme des actions concertées

Concours : Problèmes de poids et facteurs sociaux

140, Grande-Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec) G1R 5M8

Pour obtenir plus d'informations sur ce concours :

Nathalie Roy
Chargée du programme Actions concertées
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 643-7582, poste 3138
Courriel : nathalie.roy@fqrsc.gouv.qc.ca

Pour toute question ou problème d'ordre technique :

Centre d'assistance technique
Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture
Téléphone : (418) 646-3669 ou
1-866-621-7084 (pour l'extérieur de la région de Québec)
Courriel : centre.assistance@fqrsc.gouv.qc.ca

Notez que les demandes d'assistance effectuées par courrier électronique sont traitées prioritairement.

Appel de propositions

ANNEXE 1 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR PROJETS RÉGULIERS ET SYNTHÈSE DE CONNAISSANCES

DÉPENSES	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT				
Rémunération :				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**				
- Dégagement de la tâche pour les partenaires ***				
- Étudiant de 1 ^{er} cycle				
- Étudiant de 2 ^e cycle				
- Étudiant de 3 ^e cycle				
- Stagiaires de recherche postdoctorale				
- Professionnels de recherche				
- Techniciens de recherche				
- Personnel administratif				
Honoraires professionnels				
- Consultants				
Frais de dédommagement des participants à l'étude				
Frais de déplacement et de séjour				
Matériel et fournitures de recherche				
Frais de transport de matériel et d'équipements				
Frais de location de locaux et d'équipements				
Frais de télécommunication				
Fournitures informatiques et achat de banque de données				
Frais de production, d'édition ou de reprographie				
Frais de traduction				
Achat d'équipement				
Sous-total: Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement				
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE				
Frais de dégagement, chercheurs de collègue				
Suppléments statutaires, chercheurs de collègue				
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collègue				
TOTAL DU FINANCEMENT				

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet projet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant les statuts suivants: CHG, PC, COP et CHA).

Appel de propositions

ANNEXE 2 – DÉPENSES ADMISSIBLES POUR PROJETS EN RECHERCHE-ACTION

DÉPENSES	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	4 ^e année
DÉPENSES PRÉVUES EN FONCTIONNEMENT ET EN ÉQUIPEMENT				
Rémunération :				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (responsable du projet)**				
- Dégagement de la tâche d'enseignement (chercheur universitaire excluant le responsable)**				
- Dégagement de la tâche pour les partenaires ***				
- Étudiant de 1 ^{er} cycle				
- Étudiant de 2 ^e cycle				
- Étudiant de 3 ^e cycle				
- Stagiaires de recherche postdoctorale				
- Professionnels de recherche				
- Techniciens de recherche				
- Personnel administratif				
Honoraires professionnels				
- Consultants				
Frais de dédommagement des participants à l'étude				
Frais de déplacement et de séjour				
Matériel et fournitures de recherche				
Frais de transport de matériel et d'équipements				
Frais de location de locaux et d'équipements				
Frais de télécommunication				
Fournitures informatiques et achat de banque de données				
Frais de production, d'édition ou de reprographie				
Frais de traduction				
Achat d'équipement				
Sous-total: Dépenses prévues en fonctionnement et en équipement				
DÉPENSES DES CHERCHEURS DE COLLÈGE				
Frais de dégagement, chercheurs de collègue				
Suppléments statutaires, chercheurs de collègue				
Sous-total : Dépenses des chercheurs de collègue				
TOTAL DU FINANCEMENT				

* Selon le nombre d'années autorisées dans l'appel de propositions.

** Offert lorsque mentionné dans l'appel de propositions.

*** Offert pour le volet projet de recherche-action seulement, et ce, pour les membres réguliers portant les statuts suivants: CHG, PC, COP et CHA).



Appel de propositions

ANNEXE 3

Précisions sur les conditions entourant la propriété intellectuelle à l'intention des chercheurs et des partenaires

Reconnaissance des droits de propriété intellectuelle

Conformément au Plan d'action sur la gestion de la propriété intellectuelle dans les universités et les établissements du réseau de la santé et des services sociaux où se déroulent des activités de recherche et aux pratiques en vigueur dans le milieu de la recherche, le Fonds et les partenaires reconnaissent la propriété intellectuelle des chercheurs sur les données brutes originales, les travaux de recherche intérimaires et les résultats de recherche découlant des travaux financés dans le cadre de ce protocole.

Droits des parties concernant les données brutes originales et les travaux de recherche intérimaires

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) les données brutes originales colligées par les chercheurs ou sous leur supervision, sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les travaux de recherche intérimaires (communiqués dans le cadre des activités de suivi ou sous la forme de rapports intérimaires), sous réserve d'obtenir l'approbation préalable des chercheurs.

Droits des parties concernant le rapport final et les résultats de recherche

Le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser (à des fins de reproduction, de traduction, de communication au public par quelque moyen que ce soit, de représentation ou d'exécution en public, de réalisation de travaux de recherche ultérieurs, etc.) le Rapport final. De même, le Fonds et les partenaires financiers peuvent utiliser les résultats de recherche qui ont fait l'objet d'une diffusion publique par les chercheurs (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Web). Le chercheur responsable de la demande s'engage à procéder à une divulgation complète des résultats de la recherche, le plus rapidement possible, à travers les activités de suivi, le Rapport final, l'activité de transfert, les publications ou autrement.

Citations appropriées

Le Fonds et les partenaires financiers s'engagent à respecter les règles de citations habituelles en milieu universitaire en toute circonstance, notamment dans le cas de travaux ultérieurs qui s'appuieraient sur les résultats de recherche.

Acceptation de la subvention

En acceptant la subvention, le responsable octroie une licence non exclusive et non transférable de ses droits d'auteur sur le Rapport final, sans limites territoriales (mondiale) et pour une durée illimitée, pour laquelle la subvention constitue considération. Cette licence est octroyée au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers. Le responsable garantit au Fonds Société et Culture ainsi qu'à chacun des partenaires financiers qu'il détient tous les droits lui permettant de consentir à la cession de ses droits d'auteur conformément à la présente.